

ADMINISTRATION

SERVICES DÉCONCENTRÉS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 2 février 2009 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2009

NOR : SJSJG0930083A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et modifiant le décret n° 97-157 du 20 février 1997 relatif aux emplois de directeur régional, de directeur départemental et de directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004 relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, et notamment ses articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury est présidé par M. Eric WAISBORD, sous-directeur des statuts et du développement professionnel et social, représentant la directrice de l'administration générale, du personnel et du budget.

Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve de soutenance de mémoire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 2004 susvisé :

M. Pascal ABRAHAM, chargé de mission, représentant le directeur de la sécurité sociale, coordonnateur ;

Groupe d'examineurs n° 1

M. Christophe CHAMOIX, représentant le directeur général de la santé ;
Mme Yvette RAYSSIGUIER, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
Mme Chantal BERHAULT, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales ;
M. Pierre HEURTEBIZE, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
M. Alain CELARD, enseignant ou chercheur exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
Mme Karine BIDAN, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 2

M. Gérard PELE, représentant le directeur général de la santé ;
M. Bertrand VIGNERON, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
Mme Sylviane LE PEUCH, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales ;
M. Yves MARCOVICI, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

M. Jean PASCAL, enseignant ou chercheur exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
Mme Marie-Hélène BERNIER, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 3

Mme Martine LABORDE-CHIOCCHIA, représentant la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Olivier GRIMAUD, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
M. Eric VIRARD, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
Mme Séverine BATH, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
Mme Agnès BATT, enseignant ou chercheur exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
M. Mustapha KHENNOUF, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 4

Mme Dominique LETERRIER, représentant la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Bernard TIREL, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales ;
Mme Corinne PARIS, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
M. Jorge MUNOZ, enseignant ou chercheur exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
M. Joël GERMAIN, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 5

M. Michel MANSUY, représentant la directrice de l'administration générale, du personnel et du budget ;
Mme Marilou FOLLEZ-LEIGHTON, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
M. Michel LAFORCADE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
Mme Christelle GUERIN, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
Mme Nathalie GOURMELON, enseignant ou chercheur exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche ;
M. Michel RONDEAU, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 3

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 7 de l'arrêté du 13 octobre 2004 précité :
M. Gérard LAURAND, inspecteur général, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, coordonnateur ;
Mme Valérie SALOMON, représentant la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Jean-Marc TOURANCHEAU, directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;
M. Luc PARAIRE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;
M. Jean-Vincent TRELLU, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 4

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle, en application de l'article 12 du décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 susvisé, sont adjoints au jury :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination :
Pour l'épreuve de mémoire :
Mme Sylvie PHILIPPE-VIALLARD, adjointe au chef du bureau de la formation à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget ;
Pour l'épreuve d'entretien :
M. Philippe GASPAIS, chef du bureau des conditions de travail et de l'action sociale à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget.
2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Pour l'épreuve de mémoire :

Mme Régine AYMARD-ELMALEH, adjointe au chef du bureau des conditions de travail et de l'action sociale à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget ;

Pour l'épreuve d'entretien :

M. Thierry BOULISSIERE, chef du bureau des adultes handicapés à la direction générale de l'action sociale.

Article 5

La directrice de l'administration générale, du personnel et du budget et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés de la santé et de la solidarité.

Fait à Paris, le 2 février 2009.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du sous-directeur
des statuts et du développement
professionnel et social :
L'administrateur civil,
P. CHIRON